2/ DESCRITIF DES AMENAGEMENTS PROJETES

L'ensemble des aménagements envisagés est basé sur le développement d'une activité touristique hivernale mais a été également envisagé pour un tourisme estival.
Ces aménagements permettront, entre autres, d'offrir un « produit ski » de grande qualité en associant la pratique du ski sur le domaine des Grandes Rousses mondialement reconnu, dans une ambiance authentique et chaleureuse à taille humaine aujourd'hui recherchée par de nombreux touristes.

L'aménagement du réseau de remontées mécaniques et du domaine skiable

Dans le contexte d'aménagement d'aujourd'hui, un domaine skiable ne peut s'envisager de manière fiable qu'au dessus de 2000m. d'altitude.
C'est une des caractéristiques majeures des possibilités d'aménagement sur la Commune de Clavans.
La liaison entre Clavans et le Col de Sarenne doit donc permettre de monter et de descendre des usagers. Une Télécabine semble aujourd'hui l'installation la plus adaptée pour répondre à cet objectif.
Sur le plateau du Col de Sarenne, l'équipement de la combe du Grand Cros permettra de créer du ski de qualité.
Une liaison avec le pont du Guâ assurera une jonction fiable avec le domaine skiable des Grandes Rousses.
Enfin, un aménagement sous la combe de Pied Froid permettra d'étendre le produit ski, ainsi qu'une récupération plus facile des skieurs parcourant l'itinéraire hors piste du Grand Sablat.
Liés à la construction de remontées mécaniques, des travaux de terrassements de pistes seront nécessaires ainsi que l'installation de dispositifs de déclenchement préventif d'avalanches (gazex ou similaire).
L'illustration des ces aménagements et équipements est donnée en annexe.

L'aménagement immobilier

L'aménagement est envisagé sur toute la zone comprise entre les lieux dits « Sur la Ville » , « Le Sert », « Le Puisot ».
Cette zone d'une surface approximative d'environ 6 Ha. peut permettre de construire, à terme, 3000 lits.
L'affectation de l'immobilier sera essentiellement en résidences de tourisme, copropriétés et commerces.
Les résidences de tourisme sont des aménagements réalisés sous forme d'investissement locatif où l'aménageur s'engage à rémunérer les propriétaires « investisseurs » en disposant de leur bien et assurant ainsi une commercialisation soutenue et un remplissage important tout au long des saisons d'hiver et d'été.

Un soin particulier doit être apporté à l'intégration des constructions projetées et à l'architecture.
Une première suggestion d'aménagement est présentée en annexe. Elle a permis notamment d'en estimer les coûts.

Le renforcement des infrastructures existantes

Bien entendu un tel développement engendrera des besoins en terme d'infrastructure générale avec notamment:

- L'amélioration, l'élargissement et le renforcement de la route départementale d'accès depuis le barrage du Chambon est inévitable (avec déviation des villages traversés)
- Le renforcement du réseau d'eau potable et la création d'une station d'épuration.

Les points forts de ces aménagements

- L'aménagement d'une zone de ski de qualité au dessus de 2000m. d'altitude.
- La liaison au domaine des Grandes Rousses
- Un aménagement immobilier dans une zone presque totalement en friche, indépendante des deux villages et très peu visible.
- Un contexte économique d'investissement favorable.
- L'intérêt de toute la vallée du Ferrand pour ces aménagements